



**TASPAAT**

# Gros plan

Novembre 2003

Vol. 14, n° 3

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et  
de l'assurance contre les accidents du travail

## Le TASPAAT récompensé à la Foire de la Qualité dans le Secteur Public 2003

Le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail a été récompensé à la Foire de la Qualité dans le Secteur Public (FQSP) 2003 pour l'excellence de ses principes et de ses pratiques de gestion de la qualité. Le Tribunal a reçu le prix de bronze pour son initiative de qualité intitulée « Nouvelle procédure d'avis d'appel du TASPAAT », un processus de demande d'appel en deux étapes introduit en 2001 qui a permis d'améliorer le service à la clientèle en renforçant l'efficacité de la procédure d'appel et en réduisant de façon importante le temps d'attente avant l'audition.

L'initiative de qualité du Tribunal a été évaluée par rapport aux « Critères canadiens de qualité pour le secteur public » de l'Institut national de la qualité et lui a valu l'occasion de faire partie des exposants à l'édition 2003 de la FQSP qui s'est tenue à Toronto le 30 octobre 2003.

## NOUVELLES FONCTIONS DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DU TASPAAT ([www.wsiat.on.ca](http://www.wsiat.on.ca))

Les documents suivants sont maintenant disponibles sur notre site Web :

- Foire Aux Questions à propos du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Cette ressource fournit des réponses aux questions les plus fréquemment posées à propos des sujets suivants :

- ▶ renseignements généraux sur le Tribunal
- ▶ se pourvoir en appel
- ▶ préparation en vue de l'audience

*suite à la page 4*

## ACTIVITÉS DU PERSONNEL CADRE

Les cadres et les membres du Tribunal nommés par décret participent régulièrement à des conférences et à des séances de formation. Le lecteur trouvera ci-après un sommaire des activités qui se sont tenues au cours de ces derniers mois.

Début octobre, Daniel Revington, avocat général, a participé à une table ronde à la Conférence sur les accidents du travail organisée par Lancaster House. Les participants de cette table ronde ont examiné la question du processus décisionnel dans les cas de maladie professionnelle.

Martha Keil, vice-présidente greffière du Tribunal, continue son travail avec la SOAR dans le cadre du programme de formation destiné aux décideurs et a présenté un séminaire sur la rédaction de décisions. La vice-présidente greffière a aussi parlé devant le « Regional Advocates Group » de London à la demande du Bureau des conseillers des travailleurs. Le cas des appels réglés sur examen de documents et des conseils sur la représentation de clients devant le Tribunal ont fait partie des sujets de discussion.

À la conférence COBA 2003, Nick McCombie (1949-2003) s'est mérité une médaille de la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs pour sa

*suite à la page 3*

# NOUVELLES DU BLM

## Documents de travail médicaux

Le Tribunal publie des documents de travail médicaux portant sur une variété de questions médicales qui se retrouvent fréquemment dans les cas entendus en appel. Ils visent donner au lecteur une large vue d'ensemble sur un sujet donné et sont rédigés de manière à compris par les profanes. Ils sont aussi destinés à servir d'outil éducatif, fournissant aux comités et aux parties des renseignements généraux qui les aideront à mieux comprendre les questions médicales en appel. Ces documents de travail sont accessibles au public sur notre site Web et à la bibliothèque du Tribunal.

Le document de travail suivant a été ajouté à la liste de documents de travail déjà disponibles :

- Fibromyalgie

Le document de travail suivant a été retiré de la circulation :

- Pneumopathie interstitielle et béryllose.

Ces documents restent disponibles en classement vertical à la Bibliothèque.

## Rapports médicaux génériques

À l'occasion, les médecins évaluateurs peuvent fournir au Tribunal des rapports médicaux liés à des cas particuliers contenant des informations générales sur un sujet médical spécifique. Dans de tels cas, les rapports sont rendus anonymes et sont ensuite transmis à la Bibliothèque.

Les rapports médicaux génériques ci-dessous sont maintenant disponibles à la Bibliothèque, en classement vertical :

TITRE	AUTEUR	DATE	EMPLACEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE
Alzheimer's, role of aluminum neurotoxicity	D <sup>r</sup> John R. Wherrett	le 2 juillet 2003	VF 11261
Leukocytoclastic vasculitis: general information, causes, relationship to chemicals, cobalt chloride	D <sup>r</sup> Manfred Harth	le 18 juillet 2003	VF 11262
Chronic idiopathic recurring urticaria, patch testing, urticaria, allergic contact dermatitis	D <sup>r</sup> Sandy Skotnicki-Grant	le 2 septembre 2003	VF 11263
Renal failure / renal dysfunction related to medication: Lithium, Amphotericin B, Vasotec Measurement of renal function	D <sup>r</sup> Peter Magner	le 10 septembre 2003	VF 11264

Tous les documents de travail et les rapports génériques listés ci-dessus sont disponibles à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario (BTTO). Pour commander un rapport médical générique, veuillez indiquer son numéro de classification (commençant par VF). Vous pouvez photocopier ces documents à la Bibliothèque (20 cents la page) ou bien demander à ce que le travail de photocopie soit effectué pour vous (5 \$ par document).

## SÉANCES D'INFORMATION PUBLIQUE DU TASPAAAT 2003

Le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail est heureux d'annoncer la poursuite de son programme de séances d'information publique visant à aider la clientèle à mieux comprendre les procédures et les services offerts au Tribunal et à leur en faciliter l'accès.

Pour présenter une mise à jour sur les différents services et les changements apportés à certaines procédures et pour inviter nos clients à nous faire part de leurs observations, le Tribunal organise des séances d'information périodiques en Ontario dans des centres où il tient des audiences. Chaque séance comprend une présentation sur les procédures actuelles et les services du Tribunal et offre la possibilité de discuter avec des membres du Tribunal de la préparation et de la présentation de cas à l'audience ainsi que d'autres questions.

Les séances d'information publique sont ouvertes à toute personne ou partie intéressée à mieux connaître le système d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail en Ontario. Les séances sont gratuites et aucune inscription préalable n'est requise.

### LES PROCHAINES SÉANCES SE TIENDRONT À :

#### **Thunder Bay**

le mardi 18 novembre 2003 de 9 h 00 à 11 h 00  
Hôtel Valhalla Inn  
1, chemin Valhalla Inn  
Thunder Bay, Ontario P7E 6J1  
(807) 577-1121

#### **Burlington**

le mardi 9 décembre 2003 de 9 h 00 à 11 h 00  
Hôtel Travelodge  
2020, chemin Lakeshore  
Burlington, Ontario L7R 4G8  
(905) 681-0762

Pour de plus amples informations sur le programme de séances d'information publique du Tribunal, veuillez visiter notre site Web à : [www.wsiat.on.ca](http://www.wsiat.on.ca). Vous pouvez aussi communiquer avec le Centre des ressources du Tribunal au : (416) 314-3733 ou composer sans frais le : 1-888 618-8846, poste 4-3733.

## **Activités du personnel cadre**

*suite de la page 1*

contribution au domaine de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Nick a été un membre du Tribunal depuis ses tout premiers débuts, lorsqu'il a été créé en 1985, et a rejoint ses rangs après avoir consacré des années de service en tant qu'auxiliaire juridique communautaire, coordinateur, formateur et enseignant.

Le 30 octobre 2003, Susan Adams, avocate responsable des projets spéciaux, et David Beattie, chef du Service des ressources, ont représenté le Tribunal à l'édition 2003 de la Foire de la Qualité dans le Secteur Public qui s'est tenue à Toronto. Le Tribunal a reçu le prix de bronze pour son initiative de qualité intitulée « Nouvelle procédure d'avis d'appel du TASPAAAT ».

## ASTUCE POUR LA RECHERCHE DANS LES SOMMAIRES DES DÉCISIONS

### **Recherches en fonction de la Loi applicable**

Les cas relatifs à des accidents s'étant produits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998 sont réglés en vertu des dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* (Loi d'avant 1997). Les cas relatifs à des accidents s'étant produits après le 1<sup>er</sup> janvier 1998 sont réglés en vertu des dispositions de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Loi de 1997).

Lorsque vous effectuez une recherche dans la base de données des sommaires de décisions, vous pouvez restreindre les résultats de votre interrogation aux cas réglés en vertu de la Loi d'avant 1997 ou aux cas réglés en vertu de la Loi de 1997. Pour restreindre votre recherche de cette façon :

- Cliquez sur la boîte à menu déroulant (où se trouve l'option « Renvois » par défaut)
- Sélectionnez « Disposition de la Loi »
- Entrez « WCA » ou « WSIA » dans le champ de recherche situé à droite.

Ces opérations peuvent être effectuées dans le cadre de l'interrogation à partir d'un autre champ, comme le champ « Mots clés structurés » ou le champ « Sommaire des décisions ».

## **Nouvelles fonctions disponibles** suite de la page 1

- ▶ inscription de l'appel au rôle des audiences
- ▶ audiences du TASPAAAT
- ▶ médiation
- ▶ recevoir une décision.

Ce document est accessible sur la page d'accueil de notre site Web.

- Sélection des appels pour une procédure d'audition sur documents

Ce document décrit en détail les types d'appels pouvant être retenus pour suivre un mode de règlement par audition sur documents. Il fournit aussi un lien à la section d'introduction du cahier de référence sur les appels portant sur le montant des prestations pour PNÉ (perte non économique), un document préparé par le Bureau de la vice-présidente greffière afin d'aider les parties à préparer leurs observations écrites. Ce document est aussi accessible à partir de notre site Web, à la section « Documents de référence ».

## **CITATION DE DÉCISIONS ET RECHERCHE DE DÉCISIONS**

Depuis que le service de recherche en ligne dans les sommaires des décisions du Tribunal a été lancé, il y a eu une certaine confusion entre la manière de citer les décisions du Tribunal et la manière de faire une recherche de ces décisions en utilisant le service de recherche en ligne sur notre site Web. Le présent article a pour but de clarifier les différences entre la manière de citer une décision et la manière de rechercher une décision sur notre site Web afin d'éliminer toute confusion à cet égard.

Chaque cas au Tribunal est identifié par le numéro de la décision rendue en appel. Le numéro de décision est constitué des trois éléments suivants : le numéro de base, le repère de l'année et, le cas échéant, la lettre suffixe.

Le numéro *complet* de la décision comporte une barre oblique entre le numéro de base et le repère d'année et ne comporte pas d'espace entre les éléments. **Lorsque vous citez une décision du Tribunal, il faut utiliser le numéro complet de la décision.** Un exemple d'un numéro de décision complet est « *décision n° 123/03R* ».

Pour des raisons techniques, le service de recherche dans les sommaires de décisions affiche le numéro de décision avec des espaces entre les éléments qui le constituent. Il est donc **nécessaire, lorsque vous faites une recherche à l'aide du champ « numéro de décision », d'entrer le numéro de la décision avec un espace entre le numéro de base, le repère d'année et le suffixe, si le numéro comporte un suffixe.** Par exemple, bien que le numéro complet de la décision soit 123/03R, lorsque vous effectuez une recherche, il vous faut entrer « 123 03 R ». **Lorsque vous recherchez une décision du Tribunal à l'aide du champ « Renvois », vous devez entrer le numéro complet de la décision (avec la barre oblique et sans espaces).**

## **Brochure révisée disponible**

Le Centre des ressources du Tribunal a produit une nouvelle version de sa brochure intitulée « Interjeter appel de décisions dans le cadre de l'assurance contre les accidents du travail ». Ce dépliant fournit une introduction concise à propos du Tribunal et de ses procédés, incluant des renseignements sur la manière de faire appel. Le dépliant est publié dans un format bilingue français et anglais. Pour en commander des exemplaires gratuits, veuillez communiquer avec le service des Publications au : (416) 314-8773.

### **Gros plan sur le TASPAAAT**

**Volume 14, numéro 3**

**GROS PLAN** est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Ce bulletin est distribué gratuitement.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution du bulletin du TASPAAAT *Gros Plan* veuillez communiquer avec le Service des Ressources au: (416) 314-3700.

**Président du Tribunal :** Ian Strachan  
**Directrice du Tribunal :** Marsha Faubert  
**Chef de publication :** David Beattie

**Éditrice :** Dawn Tam

**Collaborateurs :** Susan Adams, David Beattie, Marvin Goldstein, Melinda Reyes, Ellen Schoffer, Dawn Tam

**Version française :** Cécile Raffael

**Abonnement :** Mary Pavic

**Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**  
505, avenue University, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M5G 2P2

**Téléphone :** (416) 314-8800

**Télexcopieur :** (416) 326-5164

**Site Web :** <http://www.wsiat.on.ca>

ISSN 1480-5731